

La Maison de protection des familles du Gers inaugurée

Cette structure composée de cinq officiers de police judiciaire est située au sein de la gendarmerie du Gers avec pour missions de lutter contre les violences intrafamiliales



La Maison de protection des familles du Gers inaugurée

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une maison de protection des familles, MPF 32, a été inaugurée ce vendredi 25 novembre à Auch. Cette structure implantée dans la gendarmerie départementale du Gers permet d'accueillir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, les victimes de violences intra-familiales, notamment les enfants pour recueillir leur parole et les accompagner.

Le nombre de personnes victimes de violences intrafamiliales au niveau national est d'environ 35 000 victimes par an en zone gendarmerie, pour sa part le Gers traite chaque année environ 400 procédures de violences intrafamiliales et procède à 200 auditions de mineurs victimes.

Sous l'autorité de l'adjudant-chef, Christel Nogues, la MPF 32 est composée de cinq militaires, experts en matière de violences intrafamiliales, qui sont en charge des investigations concernant les victimes, sur les dossiers les plus sensibles. Ils assurent l'appui à l'enquête judiciaire, le suivi des plaintes et prennent en charge le volet « victime » de l'enquête, les auteurs étant eux traités par les unités territoriales ou judiciaires saisies de l'enquête. La MPF 32 dispose d'une salle d'accueil et une autre salle d'audition dite « Mélanie » qui concerne des mineurs victimes d'agressions sexuelles. Cette salle a été pensée pour mettre les enfants en confiance et les accueillir dans les meilleures conditions.

Ils ont dit :

Philippe Dupouy, président du Conseil Départemental : « La collaboration entre la gendarmerie, le Département et d'autres acteurs sociaux, permet de créer un véritable réseau territorial afin d'apporter une réponse que ce soit au titre de la prévention que de la protection. La création de cette Brigade de Protection des Familles permet déjà d'identifier une meilleure fluidité dans les échanges avec les agents du Département dont ceux du Centre de Santé Sexuelle (Ex Centre de Planification et d'Education Familiale), du service de la Protection Maternelle Infantile, du service de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ».

Jean-René Cazeneuve, député du Gers : « Nous avons voté plusieurs lois pour protéger les familles, on est devant un phénomène qui va croître, il est essentiel d'avoir une réponse adaptée ».

Xavier Brunetière, préfet du Gers : « La perception de l'enfant comme témoin est maintenant considéré comme victime. La prise en compte des victimes s'est considérablement étoffée. Le Département est très en avance grâce à l'engagement du procureur de la République qui a signé des conventions avec certains professionnels de la santé ».



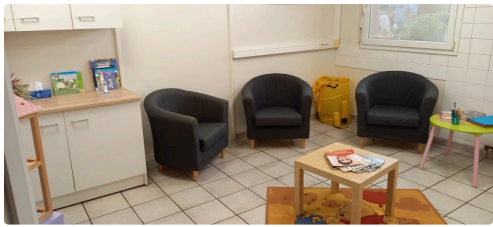
Le colonel Sébastien Mahey lors de son discours.



La brigade commandée par l'adjudant-chef, Christel Nogues.



Visite de la salle d'audition Mélanie.



La salle d'accueil.